

Valence le 8 Janvier 2021

Dr. Danielle Persico  
Pédiatre retraitée

Conseil National de l'Ordre des  
pharmaciens  
Conseil départemental de l'Ordre  
des pharmaciens  
Syndicat fédéré des pharmaciens  
d'officine de la Drôme

Objet : Disponibilité des comprimés d'iode dans les pharmacies

Madame, Monsieur

Cette année 2021, nous célébrerons à nouveau le triste anniversaire des catastrophes nucléaires de Tchernobyl (26 avril 1986) et de Fukushima (11 mars 2011).

De l'iode radioactif a alors été rejeté en grandes quantités et comme notre corps ne sait pas le différencier l'iode stable, la contamination a provoqué un grand nombre de pathologies thyroïdiennes. Si les victimes avaient pris des comprimés d'iode dès la survenue de l'accident ou même avant, on peut penser que beaucoup d'entre-elles auraient été protégées.

Prendre un comprimé d'iodure de potassium (KI) peut en effet empêcher la fixation de l'iode radioactif sur la thyroïde. À condition d'agir vite. L'idéal est de le prendre quelques heures avant l'arrivée des panaches radioactifs, en tout cas moins de 3 heures après le début de la contamination.

Les groupes prioritaires, car les plus à risque, sont les enfants, les femmes enceintes (protection du fœtus) et celles qui allaitent (protection du nourrisson). Le risque de cancer lié à l'iode radioactif diminuant avec l'âge alors que le risque d'effets indésirables liés à l'absorption d'iodure de potassium augmente avec l'âge, les comprimés sont parfois déconseillés aux personnes de plus de 40/45 ans.

En France, il est possible d'obtenir gratuitement des comprimés d'iode dans les pharmacies présentes dans le périmètre des plans particuliers d'intervention (PPI), soit un rayon de 20 km autour des centrales nucléaires. En Suisse, le rayon est de 50 km. Dans certains pays, la mise à disposition concerne la totalité ou quasi-totalité du territoire, ainsi au Luxembourg et en Belgique, et en Allemagne pour les personnes vulnérables.

Nous savons qu'un rayon de 20 km est insuffisant : le nuage radioactif peut se déplacer rapidement et très loin en fonction du vent. Dans ses recommandations de 1999, l'OMS soulignait que les doses à la thyroïde peuvent être importantes à des centaines de kilomètres du site de rejet.

J'ai décidé de disposer de comprimés d'iode chez moi à Valence (entre les centrales de Saint-Alban au nord et de Cruas au sud mais en dehors du PPI) car je garde souvent mes petits-enfants. Je me suis rendue dans 5 ou 6 pharmacies pour tenter de m'en procurer. La réponse des pharmaciens (j'y suis allée un matin calme) a été étonnamment variée. « *Je n'ai pas le droit d'en vendre* » est revenu le plus souvent, « *Je ne me sais plus où l'iode peut être commandé, je vais me renseigner* », « *Mais pourquoi madame ? Il n'y aura pas d'accident nucléaire, mon frère travaille à la centrale de Tricastin c'est très sûr* », etc. J'arrête là mais vous aurez compris que c'est très décevant.

**Je décide de vous contacter en tant qu'organisateur de la profession de pharmacien.**

**Est-il possible de communiquer auprès des pharmaciens qu'ils ont le devoir de vendre des comprimés d'iode aux personnes qui en demandent, même en dehors du périmètre de protection d'intervention, et qu'ils peuvent s'en procurer auprès de la pharmacie centrale des armées ?** Je n'ose pas imaginer la ruée vers les pharmacies et la queue à l'air libre en cas d'accident nucléaire, alors qu'il faut rester calfeutré à l'intérieur. Si, en plus, les pharmaciens n'en ont pas en stock et qu'il faut revenir le lendemain, il sera trop tard pour la protection de la thyroïde, l'iode radioactif s'y sera déjà accumulé.

Je vous remercie de prendre en compte ma demande. Les incidents se multiplient sur les installations nucléaires, nombreuses et vieillissantes, et nous avons beaucoup de risques que la prochaine catastrophe nucléaire se passe en France. L'iodure de potassium est un produit chimique stable qui peut être conservé plusieurs années et les comprimés d'iode sont assez peu onéreux (entre 3 et 6 € la boîte de 10). Il n'est pas acceptable de se priver de ce moyen de protection.

**Nous avons, en tant que professionnels de santé, le devoir de protéger les personnes vulnérables.**

Restant dans l'attente de votre réponse, que j'espère rapide, je vous adresse mes meilleures salutations,

Dr. Danielle Persico

Conseil National de l'Ordre des  
Pharmaciens  
4 avenue Ruysdaël  
75379 PARIS cedex 8

Conseil Départemental de l'Ordre des  
Pharmaciens

Conseil Régional de l'Ordre des  
Pharmaciens de Rhône-Alpes  
13bis Place Jules Ferry,  
69006 Lyon

Syndicat fédéré des pharmaciens  
d'officine de la Drôme  
route de Montélimar  
26450 Cléon-d'Andran

Dr Danielle Persico